

Les gens font cela parce qu'ils se disent qu'aux États-Unis on perd son argent à cause de l'inflation deux fois moins vite qu'au Canada; d'ailleurs ils y trouvent d'autres avantages.

Je termine, monsieur l'Orateur en citant encore une fois les remarques du ministre de l'Agriculture. Voici ce qu'il a dit:

S'ils perdent confiance—les contribuables canadiens—dans l'efficacité de nos efforts, s'ils finissent par croire que le fruit de leurs impôts ne sert qu'à accroître la bureaucratie ou le monceau de papiers qui repose dans quelque réduit obscur, ils ne voudront plus participer.

Je n'ai pas perdu confiance dans le Canada, monsieur l'Orateur; mais j'ai perdu toute confiance dans le gouvernement actuel et j'ai l'intention de voter pour l'amendement.

• (5.40 p.m.)

**M. H. R. Ballard (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, je veux appuyer l'amendement du député de Perth (M. Monteith), dans l'espoir d'aider à persuader les députés qu'il est de leur devoir envers leur patrie de faire tomber le gouvernement actuel et de débarrasser le pays d'une administration qui a fait preuve d'une ineptie notoire, dans l'administration des affaires canadiennes.

En écoutant l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Sharp) j'ai trouvé que l'une des déclarations les plus révélatrices de ce discours, celle qui aura les répercussions les plus vastes, c'est celle où il admettait qu'il était presque impossible pour le gouvernement de réduire sensiblement le budget prévu. Le ministre a expliqué combien il est difficile de réduire les dépenses fédérales.

Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi le hansard à la page 4903:

Nous faisons des versements de transfert élevés et nombreux aux provinces et municipalités, tels les versements de péréquation, d'assurance-hospitalisation, d'aide à l'éducation et au régime d'assistance publique du Canada, dont la plupart augmentent automatiquement en vertu de lois ou d'ententes avec les provinces. Nous avons en outre (en dehors de la sécurité de la vieillesse qui est financée à part) d'importants programmes comportant des versements de transfert à des personnes, dont les allocations familiales et les allocations aux jeunes, les pensions aux anciens combattants, et les allocations de formation des adultes. Tous sont aussi déterminés surtout par des facteurs de population et des lois.

Autrement dit, le gouvernement n'est pas maître à bord; à cause de lois et d'ententes antérieures, il doit continuer à prévoir des dépenses élevées.

**L'hon. M. Sharp:** Le député me permettrait-il de poser une question? Se dit-il opposé à ces ententes ou soutient-il qu'elles

devraient être établies arbitrairement plutôt que par des lois ou en tenant compte de la population?

**M. Ballard:** Le ministre des Finances a eu tout le temps pour exposer son point de vue, et j'aimerais bien pouvoir exposer le mien sans devoir amorcer un débat enjoué avec lui. Je sais avec quelle habileté il peut décocher des questions, mais j'aimerais qu'on me laisse poursuivre.

Y a-t-il lieu de s'étonner si les gens pensent que le navire de l'État s'embourbe dans les hauts-fonds de l'irresponsabilité ministérielle? Le ministre a poursuivi en disant que plus de la moitié de l'augmentation anticipée des dépenses du budget était attribuable au genre de dépenses sur lesquelles il ne peut exercer aucun contrôle.

Le point que je tente de faire ressortir, c'est que le gouvernement a perdu le contrôle d'une très grande partie de son budget, la partie comprenant des articles établis en vertu de la loi ou qui représentent des programmes de nature continue. Le gouvernement actuel et les gouvernements futurs sont engagés à perpétuer certaines dépenses sur au moins la même échelle que celle qui existe à l'heure actuelle, tout simplement parce que les gens d'en face se sont liés et ont lié les gouvernements futurs à perpétuer de façon permanente les dépenses actuelles.

**L'hon. M. Sharp:** Le gouvernement de Diefenbaker l'a fait aussi.

**M. Ballard:** Le gouvernement doit porter la responsabilité de l'augmentation injustifiée des dépenses budgétaires faites pendant la durée de son mandat. La thèse exposée par le ministre selon laquelle des dépenses fédérales comptent seulement pour 16.8 p. 100 du produit national brut contre 19.2 p. 100 au cours de l'année financière 1961-1962, est absolument inacceptable. De même, prétendre que les provinces et les municipalités dépensent plus qu'Ottawa ne justifie pas le budget fédéral. L'argument est facétieux et n'aurait pas dû être invoqué.

Dans le *Financial Post* du 2 décembre, j'ai lu un intéressant article signé par J. Harvey Perry, directeur administratif de l'Association canadienne des banquiers et qui, soit dit en passant, était membre de la Commission Carter chargée d'enquêter sur la fiscalité. Il s'exprimait en ces termes:

La Commission Carter a passé près de faire une recommandation, qu'elle a omise, cependant, soit que les toutes premières tentatives de révision des programmes actuels devraient porter sur le bien-être social. Dans l'une de nos ébauches, nous avions, je crois, inscrit cette recommandation, mais nous avons décidé, plus tard, qu'elle ne relevait